



Formation diplômante pré-requis

Le niveau requis à l'entrée en formation Bachelor Commercial et Marketing (titre certifié RNCP) doit être équivalent à un diplôme ou à un titre professionnel de niveau 5. Une VAP 85 est possible après étude du dossier de candidature et un entretien avec le candidat par une commission de validation VAP 85.

Objectifs

Les compétences recherchées en commercial et marketing évoluent et dans tout type d'entreprise, le titulaire de ce diplôme assure des missions en collaboration avec les responsables de terrain.

Cette formation permet de mobiliser des connaissances en techniques de vente, démarche omnicanal, marketing, gestion, économie, droit social, communication, management RH, management des équipes et management de projet événementiel, outils numériques, web marketing, psychologie, qualité et organisation du travail, gestion de projet, langue vivante anglais ...

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel, exerçant des activités liées à la découverte des besoins du ou des clients, à la proposition d'offres de prestations.

Il fait preuve de tactique commerciale, possède un sens important de la relation client, s'adapte aux évolutions du ou des marchés de plus en plus complexes en étant créateur de valeur pour son entreprise.

Il vend ses prestations en tenant compte de l'importance du digital, des médias sociaux, des outils numériques marketing et RH mis à sa disposition. Il anticipe et planifie les besoins de son client. Il participe à l'amélioration des conditions de travail en tant qu'acteur de la stratégie au quotidien dans les activités courantes et il est le garant de la marque employeur.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Bachelor responsable commercial & marketing

Débouchés immédiats

Chargé (e) de développement commercial et RH - Responsable ressources humaines - Responsable RH et formation - Responsable RH et mobilité - Responsable RH et développement des compétences - Responsable de compte - Consultant recrutement - Chargé (e) de ressources humaines - Chargé (e) de recrutement, - Adjoint au responsable de la gestion prévisionnelle des carrières - Chargé (e) de gestion prévisionnelle des carrières - Chargé (e) d'administration des ressources humaines - Chargé (e) de développement ressources humaines - Chef de projet ressources humaines - Chargé (e) d'affaires - Attaché de direction dans le domaine des ressources humaines - Responsable planification dans le service RH - Chargé (e) de projet de formation.

Suite de parcours

- Vie active
- Poursuite d'études en niveau 7 (diplômes et titres professionnels)
- VAE après une année d'expérience professionnelle dans le domaine concerné (commercial et/ou RH).

Principaux enseignements

Tous les modules sont regroupés dans les thématiques suivantes :

- Maîtriser les activités professionnelles de l'entreprise
- Connaître le droit social et la Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences
- Développer sa compétence numérique en entreprise
- Gérer son intégration dans l'entreprise
- Communiquer avec aisance et s'affirmer positivement
- Gérer la relation client
- Acquérir des outils et méthodes de gestion du temps
- Disposer de connaissances dans l'utilisation du pack office et des outils digitaux
- Rédiger un mémoire professionnel

Organisation pédagogique

Modalités de candidature

1ère phase : Présélection sur dossier de candidature et session de recrutement collective

2ème phase : Sélection après passage de tests accompagné d'un entretien individuel

Modalités d'évaluation

Contrôle continu.
Le mémoire professionnel fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury.
La moyenne de 10/20 est requise pour valider ce module mémoire.

Méthodes mobilisées

Le parcours de formation est proposé en blended-learning : parcours digital (50 %) et présentiel avec des formateurs experts du domaine concerné (50 %).



Organisation de la formation

Durée de la formation :
560 heures sur 1 an en alternance

Pas de frais de scolarité ou d'inscription pour l'alternant, formation prise en charge selon les modalités de l'OPCO.